élections Québec

Statut indien et demande d'exonération d'impôt

Lors de la rencontre avec le personnel du bureau et lors des séances de formation, il faut demander aux participants s'il y en a parmi eux qui ont le Statut indien ou qui désirent demander l'exonération d'impôt. La demande d'exonération d'impôt ne s'adresse toutefois pas au personnel du scrutin.

Inscrire les noms et prénoms des personnes concernées et remettre cette feuille à l'aide permanent aux finances par la suite pour qu'elle puisse compléter le dossier des employés dans GEP.

Les personnes qui veulent bénéficier d'une exonération d'impôts doivent compléter les formulaires TD1, *Déclaration des crédits d'impôt personnels* de l'Agence du revenu du Canada, et TP-1015.3, *Déclaration pour la retenue d'impôt* de Revenu Québec, les signer et les remettre à l'aide permanent aux finances. Le personnel dont le statut est indien n'a pas à compléter ces formulaires.

NOM, PRÉNOM	SIGNATURE	STATUT INDIEN	EXONÉRATION D'IMPÔT
		☐	☐
		☐	☐
		☐	☐
		☐	☐
		☐	☐
		☐	☐
		☐	☐
		☐	☐
		☐	☐
		☐	☐
		☐	☐
		☐	☐
		☐	☐
		☐	☐
		☐	☐
		☐	☐